

## Billet d'automne

*Vous y trouverez une formalisation, pour mémoire, des étapes à suivre en cas de détection d'un problème, et un calendrier de 4 permanences assurées par le référent RPS.*

**# Références :** rappel du rôle du référent RPS et de la procédure à suivre en cas de problème, en fonction du protocole défini par le CNRS.

*Missions du référent :*

- détecter les problèmes, mais non les traiter
- consulter le CNRS à titre anonyme
- orienter vers le CNRS ou les ressources dans les tutelles

*étape médicale :*

- évaluation médicale à faire
- évaluation médicale faite

*étape administrative*

- informer le CNRS

*étapes médicales*

- évaluer la demande
  - mise en place de solutions dans l'institution
  - mise en place de solutions hors institution pour un traitement au long cours

## **# Interférences**

A la suite des résultats de l'enquête sur les connaissances et les besoins en matière de RPS, des permanences sont proposées les :

Mardi 25 novembre de 16 à 17h

Mardi 28 janvier de 16 à 17h

Mardi 25 mars de 16 à 17h

Vendredi 23 mai de 11 à 12h

Ces permanences auront lieu à la MOM, dans le bureau GAI 429. Elles sont destinées à tous les personnels d'HiSoMA (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels, doctorants...), qui éprouvent des besoins d'écoute face aux risques psycho-sociaux.

La bienveillance, la neutralité, le non-jugement dans cette écoute sont garantis.